

Vers un principe d'innovation

Claude Monneret



Dans le numéro de juin dernier, l'éditorial de *L'Actualité Chimique* évoquait les fondements du principe de précaution et comment, utilisé à tort et à travers, il s'est avéré un alibi contre tout changement, tout progrès, et en conséquence un frein à l'innovation et à la recherche elle-même. L'Assemblée nationale avait voté une résolution demandant expressément un éclaircissement sur les conditions d'utilisation de ce principe inscrit dans la Constitution et une organisation transparente de sa mise en œuvre...

Une nouvelle étape a été franchie lorsque le Sénat a adopté, en décembre 2013, une proposition de loi constitutionnelle visant à modifier l'article 5 de la Charte de l'environnement de 2005 qui rappelle les conditions de son utilisation, notamment « la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques » et « l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage. »

Ainsi selon cette proposition, serait ajouté à l'article 5 le texte suivant : « Elles [les autorités publiques] veillent également à ce que la mise en œuvre du principe de précaution constitue un encouragement au développement de la connaissance, à la promotion de l'innovation et au progrès technologique. »

La Fabrique de l'industrie a réuni sur ce sujet en 2013 un groupe de travail composé d'industriels, de scientifiques et d'experts du développement durable. Comme le rapporte une note de la Fabrique parue le 8 septembre 2014 : « Il est apparu, au fil des auditions de nombreuses personnalités, que le problème venait moins du principe de précaution lui-même que d'une exigence de sécurité de plus en plus affirmée des consommateurs ou des concitoyens ainsi que d'une perte de confiance envers les institutions chargées d'assurer leur protection » [1].

Le constat est alarmant : la France est en déclin, en particulier en termes d'innovation, de productivité, de compétitivité et d'exportations. L'élaboration d'un principe d'innovation serait de nature à corriger ces faiblesses, longtemps masquées par une idéologie du progrès de moins en moins partagée par les citoyens, qui refusent OGM, gaz de schiste, nanos et autres ondes électromagnétiques, tout en voulant conserver les avantages qui y sont associés... Il en résulte souvent un désarroi des chercheurs devant cette nouvelle forme d'obscurantisme coloré de vert, semblable au rejet de l'imprimerie ou de la vaccination, car l'innovation est, aujourd'hui, souvent présentée et perçue comme source de pollution massive et de dégâts irréversibles.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPESCT) a organisé voici peu – le 5 juin dernier – une audition publique sur « le principe d'innovation », ayant vocation à compléter le principe de précaution. En effet, comment répondre à ces interrogations légitimes, tout en soutenant les efforts d'innovation absolument nécessaires pour subvenir aux besoins d'une humanité de plus de 7 milliards d'individus ? Telle est la question majeure qui est posée.

Avec la publication du rapport de la Commission Lauvergeon, « Un principe et sept ambitions pour l'innovation », un concept nouveau avait pris forme et s'est imposé : le principe d'innovation, qui équilibre le principe de précaution pour proposer une politique ambitieuse, résolument engagée dans l'avenir, et pour montrer aux entrepreneurs que l'État soutient leurs initiatives. C'est cette démarche qui fut reprise dans cette journée d'audition.

L'initiative, soutenue par de nombreux parlementaires, dont Bernard Accoyer et Claude Bartolone, l'ancien et le nouveau président de l'Assemblée nationale, pourrait permettre de relancer les recherches scientifiques sur de nombreux sujets et conforter, voire restaurer, une compétence sur des « sujets sensibles », dont les applications industrielles nous sont, de fait, imposées, comme le prix du gaz !

Rien n'est plus dommageable que l'absence de débat. Or la recherche et l'innovation ne sont-elles pas le meilleur moyen de préserver notre modèle social, de garantir le bien-être des Français ? Dans la conjoncture actuelle, les citoyens ont un fort désir de sécurité, de réassurance, dont il faut bien évidemment tenir compte. Mais il ne faut pas confondre précaution et abstention. Un constat attristant est de voir la France reculer dans les classements des pays les plus innovants réalisés par l'Union européenne et l'OCDE, et de constater que notre pays est devenu au fil des années un pays suiveur.

Plusieurs ministres, parlementaires, dirigeants d'entreprise ont dialogué sur ces thèmes avec des représentants de la société civile et du Forum des politiques d'innovation au cours de quatre tables rondes. La première, animée par Anne Lauvergeon, a posé les bases d'un principe d'innovation.

L'innovation a besoin d'un temps long, rappelait-elle. Elle ne se limite pas à l'innovation technologique mais représente tout un écosystème, et elle peut être de la responsabilité de l'État (cf. aéronautique, villes du futur...). Elle nécessite bien souvent de la transversalité. Cette même transversalité avait été soulignée comme une condition de succès de l'innovation lors d'un colloque récent sur l'innovation thérapeutique organisé par les Académies des sciences, des technologies et de pharmacie.

Au cours de cette première table ronde, le Dr Daniel Rouach a évoqué son livre, *Israel Valley*, qui précise ce qu'est l'innovation en Israël – un prix Nobel de chimie en 2009, 2011 et 2013 ! –, soulignant qu'il est désormais possible d'avoir accès aux coulisses de l'écosystème high-tech d'Israël grâce au programme InnovNation accueilli par l'Université hébraïque de Jérusalem. Le programme est constitué de colloques et de visites sur le terrain permettant aux participants de découvrir le modèle israélien d'innovation et de création de start-up. Il s'adresse aux dirigeants d'entreprises, aux universitaires et aux hommes d'affaires français souhaitant se familiariser avec les entrepreneurs et entreprises leader en Israël en matière d'innovation.

Les tables rondes suivantes portaient sur les autres thèmes du principe d'innovation : un choix collectif et social, animée par Jean-Hervé Lorenzi ; l'économie du principe d'innovation, animée par Louis Gallois ; et enfin les fondements d'une charte de l'innovation, animée par Bernard Accoyer.

Il ressort de ces débats que dans la compétition internationale, l'innovation, dont dépend l'avenir même de notre structure sociale, de notre accès à la santé, à l'éducation et à nos retraites, est une priorité absolue, qu'il faut savoir prendre des risques – comme toujours c'est le rapport bénéfice/risque qui importe –, et qu'enfin la France a longtemps été pionnière en termes d'innovations, au moins via les grands programmes nationaux (nucléaire, TGV, aéronautique), mais perd peu à peu du terrain.

Devant l'éternel combat des anciens et des modernes et la remise en cause de la notion de progrès, par le développement, entre autres, de courants politiques qui entendent parfois en freiner l'évolution, l'adoption d'un principe d'innovation qui donnerait un cadre à l'action des futurs gouvernements est apparue comme une des règles fondamentales de fonctionnement de notre société. Dans



Réunion de l'OPECST à l'Assemblée nationale sur le principe de précaution.

notre pays, où la loi écrite a progressivement effacé la coutume, notamment après la Révolution a rappelé l'OPECST, il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'écrit.

Que propose l'Office, en conclusion ? Un principe qui devra définir un cadre général de l'innovation en France, de l'action des pouvoirs publics et du développement des entreprises innovantes françaises. Il doit être à la fois protecteur pour les innovateurs qui ne doivent pas être étouffés, et pour la société qui doit savoir prendre en charge les risques inhérents au changement.

« Ce qui est écrit vaut souvent mieux que l'usage. »
Affaire à suivre...

[1] www.la-fabrique.fr/app/webroot/uploads/tiny/Resume_executif.pdf



Claude Monneret

est directeur de recherche émérite au CNRS* et membre de l'Académie nationale de pharmacie.

* Institut Curie, 26 rue d'Ulm, F-75248 Paris Cedex 05.
Courriel : claudemonneret@curie.fr